Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260314-2_2026CCAS-DE

MAIRIE DE LANGOLEN

DELIBERATION DU CCAS (2-2026)

L'an deux mil vingt six, le quatorze mars à onze heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, Maire.

Nombre de membres en exercice : neuf

Date de convocation du CCAS : 9 mars 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Céline CALVAR, Mme Anne JOURNAUX, Mme Sandrine LE MOIGNE et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H

Absentes : Mme Marie Annick PERON, Mme Monique KERJOSE et Mme Mary BENVENUTI.

Mme Anne ROIGNANT a été élue secrétaire.

BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Exploitation
Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 538.35 €
Investissement
Néant

Le CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 du CCAS.

Pour copie conforme,
Le Président,
Jean René CORNIC



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 17 mars 2026